



LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS
TERRITOIRE DE BELFORT

CAHIER DES CHARGES APPEL A PRESTATAIRES

ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF « RECHERCHER ET SOLLICITER DES FINANCEMENTS ALTERNATIFS »

Accompagnement collectif proposé et financé par le DLA 90 porté par la MIFE

Dans le cadre du soutien aux activités d'utilité sociale créatrices d'emplois sur le Territoire de Belfort, le Dispositif Local d'Accompagnement, porté par la Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi, a reçu pour mission de favoriser la consolidation économique des structures du territoire développant des activités d'utilité sociale et créatrices d'emplois.

A cette fin, le DLA souhaite apporter un soutien technique additionnel aux associations intervenant dans le département en leur proposant un accompagnement sur-mesure, pragmatique et opérationnel, impliquant la mobilisation des responsables autour de la consolidation de leurs organisations, en les conseillant et en les dotant d'outils pertinents et adaptés à leur situation spécifique.

Les propositions de réponse à cet appel d'offres devront être adressées par voie électronique à l'attention de l'animatrice du DLA (adresse ci-dessous) **au plus tard le jeudi 8 septembre 2022 à 12h**. Le choix du prestataire retenu se fera dans les 15 jours maximum à compter de la date de fin de l'appel d'offre.

MIFE – DLA 90

Gaëlle Mougel - Animatrice DLA 90

06 13 94 00 73

gaelle.mougel@mife90.org

Avec le soutien financier de :



Cofinancé
par l'Union
européenne



REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE





I. Le contexte et les besoins identifiés

Suite aux accompagnements collectifs précédemment mis en place et au regard des bilans de ces accompagnements, ainsi qu'aux besoins identifiés sur le terrain, le DLA du Territoire de Belfort a construit plusieurs accompagnements collectifs thématiques à destination des structures d'utilité sociale employeuses du département se déroulant sur l'année 2022.

Cet accompagnement collectif s'intègre dans un programme composé de 4 accompagnements collectifs thématiques en 2022 :

- **Le management d'équipe pour dirigeant associatif**
- **Développer une stratégie de mobilisation bénévole**
- **L'amélioration des conditions de travail, bénéfique pour les hommes comme pour l'organisation**
- **La recherche de financements alternatifs**

Les structures participantes pourront suivre à leur convenance un ou plusieurs accompagnements collectifs.

Des besoins identifiés

Le financement des structures de l'ESS, dans le contexte de crise sanitaire, sociale et économique que nous traversons, est un enjeu majeur. En effet, les structures sont confrontées à une déstabilisation de leur modèle économique et doivent donc rechercher des sources de financements alternatifs pour maintenir leurs activités et/ou renforcer/adapter leurs projets. L'acquisition de compétences spécifiques est ainsi nécessaire afin de préparer leurs argumentaires en vue de solliciter des subventions et/ou répondre à des appels à projets et/ou mettre en œuvre du mécénat, avec réactivité et efficacité.

Quelle(s) source(s) de financements choisir, où trouver les appels à projets relatifs aux différents secteurs d'activité ? Comment identifier les subventions mobilisables, rechercher les entreprises/fondations pour recourir au mécénat ? Comment valoriser son utilité sociale, ses actions et projets ?

Quelle stratégie adopter pour rester en accord avec ses valeurs ? Quelle méthode pour une recherche rapide et efficace, pour une plus grande réactivité ? Quelles contraintes et avantages de chaque type de financement ? Comment bien identifier les interlocuteurs, les sources d'informations ? Comment monter rapidement son/ses dossiers de demandes ?

Autant de questions auxquelles les structures devront être en mesure de répondre à l'issue de l'accompagnement collectif.

L'enjeu principal réside dans le fait d'adapter le modèle économique des structures à la situation de crise traversée d'où découle une grande « mouvance » et nécessitant donc adaptabilité et réactivité, atteintes grâce à une montée en compétences autour de la veille et du montage des dossiers.

Le DLA du Territoire de Belfort souhaite donc mettre en place un accompagnement collectif sur la recherche et sollicitation des financements alternatifs afin de les accompagner dans ces défis de transformation et en les incitant à se rapprocher de nouveaux partenaires pour sécuriser leur développement et pérenniser leur projet associatif.

La MIFE - DLA propose ainsi ce cahier des charges afin de trouver un prestataire externe à même de réaliser un accompagnement des dirigeants bénévoles et/ou salariés des petites et moyennes



associations employeuses du département de différents secteurs d'activité qui auraient des difficultés dans leur démarche de recherche de financements alternatifs.

II. Objectifs de l'accompagnement

Objectifs :

- Equilibrer/sécuriser le modèle économique des structures dans un contexte mouvant, en appréhendant les pistes de financements mobilisables, et en montant en compétences sur la valorisation de son utilité sociale et de ses projets d'une part, et sur la veille et le montage des dossiers, avec réactivité et efficacité, d'autre part.
- Permettre la montée en compétences des associations afin qu'elles puissent solliciter les sources de financements en cohérence avec leurs besoins et valeurs dans l'objectif de stabiliser/sécuriser leur modèle économique.

Préparer son argumentaire : identifier ses valeurs, valoriser son utilité sociale, ses projets et objectifs. Les mettre en forme et questionner sa posture concernant la flexibilité/ouverture envisageable (Par exemple : Jusqu'où l'association est prête à aller pour trouver des financements ? Est-ce qu'elle s'interdit d'aller vers certaines sources de financement ? Si oui, lesquelles ?)

Préparer sa recherche : En fonction des éléments définis dans cette première étape, identifier les sources de financements souhaitées parmi les possibilités existantes, à savoir appels à projets et appels à manifestations d'intérêt, subventions, mécénat, dons... Prendre connaissance des règles et codes régissant les différentes sources de financements. Structurer sa réflexion et établir une stratégie...

Identifier les sources en cohérence avec ses activités et valeurs : apprendre à savoir où chercher les sources de financement correspondant à ses valeurs et à son secteur d'activité. Quel système de veille mettre en place pour ne rater aucune opportunité, en lien avec la stratégie définie.

Mettre en place un plan d'action : Qui fait quoi, quand, comment ? => Veille (qui ? fréquence ? temps dédié ?) => Montage des dossiers (qui ? combien ? priorisation ?) => Prise en compte des modalités de versements et critères d'éligibilité... ? (Qui ? Impact sur la gestion financière ? quelle articulation avec le suivi financier et le budget prévisionnel, le cas échéant ?)

Préparer sa/ses demande(s) : monter ses dossiers avec reprise de l'argumentaire et description des activités et projets. Mettre en œuvre une méthodologie transposable aux différents formalismes rencontrés (selon les sources, les secteurs d'activités et les projets/actions). Repérer les critères d'éligibilité, et identifier les coûts éligibles le cas échéant...

III. Modalité de l'accompagnement

Durée de l'action :



L'intervention prendra la forme de sessions, représentant au total 3 à 5 journées d'accompagnement, qui suivront la thématique générale, avec un fil conducteur entre chaque session permettant aux associations de travailler sur leurs propres enjeux. Chaque session devra se terminer par une série de consignes à mettre en application pour la prochaine session.

Il sera demandé aux associations de suivre l'intégralité des sessions. L'intervenant prévoira donc les différentes phases de l'accompagnement de manière à articuler en cohérence les temps individuels et collectifs. L'élaboration du plan d'action général devra prendre cet élément en considération.

Un temps de préparation de l'accompagnement sera à prévoir, ainsi qu'un temps de restitution avec le chargé de mission DLA.

L'accompagnement se déroulera avec une alternance de temps collectifs et individuels. Libre au prestataire d'articuler les sessions présentiel/distanciel et les alternances collectifs/individuels afin de répondre au mieux aux objectifs de l'accompagnement qui seront intégrés et répartis sur les différentes sessions avec une logique permettant aux associations d'acquérir de manière progressive les notions travaillées afin de les mettre en application : l'apport d'informations et le transfert de compétences, associés à des temps d'assimilation sont ainsi primordiaux afin que les associations soient autonomes à l'issue de l'accompagnement. Les temps d'appui individuels ont pour objectif un focus et un appui spécifique pour chacune des structures inscrites, en fonction de leurs besoins et attentes. Le prestataire est libre quant au choix des outils utilisés.

Une certaine adaptabilité est demandée, afin de pouvoir moduler en fonction des évolutions futures liées au contexte sanitaire (anticipation d'une éventuelle impossibilité de se réunir en présentiel) et en fonction du nombre d'inscrits.

Nombre de participants :

5 à 8 structures inscrites avec 2 personnes max par structure

Lieu : dans les locaux de la MIFE - Territoire de Belfort

IV. Exigences méthodologiques

Dans son offre le prestataire devra préciser :

- Les références de son approche (il est attendu que l'approche ait des fondements sérieux et ne soit pas le résultat d'intuitions dont les concepts n'ont pas été validés dans le cadre de travaux de recherches)
- Les outils utilisés et leurs origines
- Le programme de travail faisant apparaître l'enchaînement des séquences collectives et individuelles (en prévoyant un volume de temps individuel et ses modalités de répartition).



Si l'intervention aura indéniablement des apports pédagogiques et créera des situations d'apprentissage, l'intervention ne doit pas pour autant être construite comme une action de formation.

Le choix de la méthodologie d'intervention sera prioritairement axé sur les capacités à conduire le changement auprès d'une majorité de dirigeants et/ou salariés d'associations du département.

Il doit s'agir d'une action de conseil alternant des temps individuel (supervision et approfondissement) et collectif avec un travail en groupe composé de différentes structures associatives en termes de taille et de secteur.

Il ne faut pas s'arrêter à une approche outils, technique, qui conditionnerait les pratiques mais analyser l'ensemble des besoins des membres. Il faut tenir compte des moyens techniques, financiers, humains des associations et bien cerner leurs besoins, attentes et capacités en amont.

L'intervention doit reposer sur différentes postures complémentaires de la part du consultant :

- Posture d'animation : elle visera à permettre le recueil des perceptions et avis de chacun, à faciliter l'échange et la recherche commune de réponse aux problématiques rencontrées, à garantir les conditions d'un débat riche et serein.
- Posture de formation : elle visera à apporter des données conceptuelles, méthodologiques et techniques permettant d'éclairer les sujets évoqués, d'élargir les perspectives stratégiques, de repérer les éventuelles impasses ou contradictions.
- Posture de coaching post ingénierie collective : Elle visera à accompagner les responsables des associations à faire plutôt que faire à leur place, dans le souci de favoriser le développement de leurs compétences et de leur autonomie.

Le prestataire devra fournir un compte-rendu écrit synthétique de l'action à chaque fin de journée d'accompagnement, qui sera présenté à l'animatrice du DLA.

A l'issue de l'accompagnement le prestataire rédigera un bilan global de la démarche avec des préconisations.

Le prestataire devra également prévoir trois catégories de livrables :

- le recueil des outils utilisés lors de l'accompagnement
- une note ou un rapport sur les enseignements de l'accompagnement du point de vue des participants
- une note ou un rapport sur les enseignements de l'accompagnement du point de vue du cabinet

Le prestataire prévoira un temps pour le lancement de la mission, ainsi que pour la restitution de l'accompagnement. Le prestataire devra utiliser des fiches de présence adaptées au travail à distance (**incluant les logos des partenaires financeurs**) pour chaque demi-journée d'intervention en s'assurant de la justification de présence des participants via la transmission d'un mail à la fin de chaque séance certifiant sur l'honneur la participation à l'atelier et un mail du consultant attestant avoir animé l'atelier avec le détail des structures présentes.



V. Calendrier et durée de réalisation

Calendrier : octobre/novembre/décembre 2022.

Le délai d'exécution est fixé à trois mois maximum à compter de la date de signature de la convention.

VI. Compétences et expériences

Consultant(e-s) expérimenté dans l'accompagnement des associations dans la recherche de financement alternatif.

- Capacité à animer un atelier collectif à distance
- Des compétences avérées en recherche de financement et des capacités pédagogiques permettant d'aborder ces sujets avec des personnes peu familières
- Une bonne connaissance des dispositifs gouvernementaux mis en place à destination des structures de l'ESS dans le cadre de la crise actuellement traversée est un plus
- Capacité à intégrer comme cadre de référence à l'intervention les spécificités du secteur associatif (bénévolat, gouvernance, intérêt général, bien commun, ...).

VII. Budget

Le prix doit comprendre l'ensemble des coûts externes. Les propositions s'entendront en euros TTC ou nets de taxe. Les frais de mission et de préparation sont inclus forfaitairement dans le tarif journalier.

Le DLA ne donne pas d'enveloppe prévisionnelle pour cette action, mais se réserve le droit de rediscuter la proposition d'intervention et le coût de l'intervention après analyse des différentes propositions.

VIII. Modalités de soumission et critères d'appréciation des offres

Sélection sur proposition écrite et, le cas échéant, sur présentation orale complémentaire

La proposition doit comporter :

- Éléments d'identification de l'entreprise de conseil (identité, statuts, coordonnées, organigramme et CV des consultants intervenants ; précision quant à une éventuelle sous-traitance, sa nature et les garanties qui y sont attachées ; qualification, habilitation, labellisation, certification, agréments, etc. ; références et réalisation de prestations similaires, conditions de propriété intellectuelle des éléments liés à la mission)
- Note méthodologique répondant aux différents points du cahier des charges
- Déroulement de la mission (grandes étapes avec détail des journées et coûts afférents, durée, calendrier prévisionnel)



- Compétences mises à disposition pour le déroulement de la mission, nominativement.
- Attentes vis-à-vis des structures.
- Modalités et contenu de la restitution finale et du suivi intermédiaire : champs d'évaluation de la mission et indicateurs de réalisation
- Budget, honoraires, frais de mission et de déplacement, conditions de facturation et de règlement.

Délai de réponse de la MIFE sur le candidat retenu

La prise de décision relative à la sélection du prestataire est communiquée dans un délai maximum de 15 jours suivant la date de limite de dépôt des dossiers.

L'évaluation des réponses permettant de sélectionner le prestataire habilité à réaliser les prestations tiendra compte de son expérience et des critères techniques et financiers suivants :

- Adéquation de la prestation proposée par rapport à la demande
- Pertinence de la méthodologie d'accompagnement proposée
- Expérience en accompagnement de ce type de structure
- Coût et durée détaillés de la prestation au regard des objectifs définis

Les documents incomplets ou non conformes ne pourront être examinés.

Remarques complémentaires

La réalisation de cette mission est cofinancée par le Fonds social européen. En conséquence, le prestataire retenu devra respecter certaines obligations liées à l'utilisation des Fonds structurels conformément aux prescriptions de la législation.



Cofinancé
par l'Union
européenne

La présente convention relève d'un projet bénéficiant du soutien du Fonds Social Européen.

Tous les documents remis par le prestataire devront intégrer la mention « avec le soutien du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, de la Banque des territoires, du Fonds Social Européen, du Conseil régional Bourgogne Franche-Comté, du Conseil départemental du Territoire de Belfort, du Grand Belfort, de la CAF du Territoire de Belfort, de la Ville de Belfort et de Téléperformance » ainsi que les logos correspondants.



Cofinancé
par l'Union
européenne



REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



BANQUE des
TERRITOIRES
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

